

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/09/2017

Dossier complet le :

29/09/2017

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00807

1. Intitulé du projet

Renouvellement et extension d'une carrière de calcaire massif à ciel ouvert sur la commune d'Injoux-Genissiat

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CMCA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHAMBON Jean-Pierre, Président

RCS / SIRET

3 4 4 8 4 3 8 5 9 0 0 1 7 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° b)	-Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes (ICPE 2517-2)
1° c)	-Demande d'extension de carrière sur une surface de 10ha 59a 42ca dont 5ha 09a 38ca sont destinés à l'extraction (ICPE 2510-1)
47° a)	-Défrichement portant sur une superficie de 4ha 18a 10ca

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Renouvellement de l'autorisation d'exploitation
- Modification des conditions d'exploitation
 - Diminution de la production maximale annuelle à 200Kt et moyenne à 150Kt
 - Abaissement du carreau d'exploitation à 420NG±
 - Augmentation de la puissance installée des installations de traitement à 1251.5kW dont 550kW lié à un concasseur mobile (activité de recyclage)
 - Augmentation de la surface de transit à 30 000m²
 - Augmentation de l'accueil de matériaux inertes à des fins de recyclage et de remise en état du site
 - Modification de l'état final du site
- Extension de l'autorisation et du périmètre d'exploitation
 - Défrichement de 4ha 18a 10ca de bois

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de pérenniser l'activité de la carrière pour les prochains 20 ans afin de continuer d'alimenter les activités locales en matériaux de construction :

- Renouveler l'emprise d'extraction actuelle
- Etendre l'emprise d'extraction
- Développer l'activité de recyclage des matériaux en complément de l'accueil de matériaux inertes en liaison avec les besoins exprimés par le Plan Departemental de Gestion des Déchets du BTP.

L'autorisation d'extraction est sollicitée pour une durée de 20 années et le remblayage du site pour une durée de 30 années.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux à prévoir concernent la phase préparatoire à l'exploitation de la surface demandée en extension.

Une phase de défrichement sera réalisée par abattage des arbres, debardages mécanisés et arrachages des souches. Ce défrichement sera réalisé au fur et à mesure de la progression de l'exploitation. L'enlèvement des grumes se fera par camions par la piste d'accès par la RD72a.

Une phase de décapage du calcaire sera aussi à effectuer. La terre végétale (10cm) sera temporairement stockée séparément et végétalisée afin d'en préserver les qualités agronomiques. Elle sera ensuite utilisée pour la remise en état du site. Les stériles de découverte seront aussi utilisés pour la remise en état du site (remblayage).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La méthode d'exploitation est inchangée.

L'exploitation se fera sur les terrains en renouvellement et en extension par abattage à l'explosif. Le brut d'abattage est ensuite transporté par tombereau jusqu'au concasseur primaire.

La cote d'extraction minimale est de 420NGF. Les fronts sont d'une hauteur maximale de 15m et les banquettes sont d'une largeur minimale de 5m. Les banquettes ont donc des cotes de 425m, 440m, 455m, 470m, 485m et 500m.

L'installation de traitement est située au centre de la carrière. La puissance de l'installation est de 1251.5kW dont 500kW sont liés à un concasseur mobile consacré à l'activité de recyclage. L'énergie provient du réseau local via un transformateur.

Les matériaux élaborés sont stockés en tas sur le sol.

Le traitement engendre 25% de stérile qui sont utilisés pour la remise en état de la carrière.

Le remblayage de la carrière se poursuivra avec les stériles de traitement, les stériles de découverte et les matériaux inertes extérieurs au site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-La carrière et l'installation de traitement actuelles sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2004. Un arrêté complémentaire d'exploitation a été issu le 19 Novembre 2015 afin d'autoriser l'apport de déchet inerte sur la carrière.

-Dans le cadre de la demande de renouvellement et d'extension, le projet est soumis à une autorisation unique qui inclut une demande ICPE (2510-1, 2515-1, 2516-2 et 2517-2) et une demande de défrichement. Une demande d'antériorité au titre de la loi sur l'eau sera aussi intégrée (2.1.5.0-1, 3.1.1.0-2a, 3.1.2.0-1). Cette demande concerne le busage, déjà en place, du ruisseau de Fontaine Baron situé dans l'emprise demandée en renouvellement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface autorisée actuelle	25ha 11a 89ca
Surface demandée en renouvellement	25ha 11a 89ca
Surface demandée en extension	10ha 59a 42ca
-Pour extraction	-5ha 09a 38ca
-Pour gestion	-5ha 50a 04ca
Surface en défrichement	4ha 18a 10ca
Surface du bassin de rétention	500m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrière de Genissiat
Lieu dit "Les Combes"
01200 Injoux-Genissiat

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 47 ' 12 " _ Lat. 46 ° 03 ' 17 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Substitution de la société CMCA en tant qu'exploitation de la carrière autorisée le 22 Aout 2017.

Exploitation de carrière et installation de traitement autorisées par l'arrêté préfectoral du 23 Décembre 2004.

Accueil de déchets inertes autorisé par l'arrêté préfectoral du 19 Novembre 2015.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Injoux-Genissiat est classée en loi Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Injoux-Genissiat est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels "Mouvements de terrain, crues torrentielles et ruissellements sur versant". Approuvé par arrêté préfectoral le 25 Avril 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière se situe dans les périmètres de protection rapproché et éloigné des sources dites de la Carrière, du Tilleul et de la Dent. Ces captages ne font pas l'objet de DUP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZSC la plus proche est le Plateau du Retord et du Grand Colombier à 4.2km à l'Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Défilé du Fort l'Ecluse à 8.5km au Nord-Est du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau prélevée pour les besoins environnementaux de la carrière provient du captage dit de la Carrière (<1000m3/an)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site accueille des déchets inertes issus du BTP pour la remise en état du site. Le volume actuel autorisé est de 30 000m3/an pour un total de 150 000m3. La demande consiste à augmenter l'accueil de déchets inertes pour un volume total de 3 000 000m3 afin de remblayer totalement le site. Le volume annuel augmentera graduellement jusqu'à un de maximum 110 000m3/an.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étudié concerne des espèces protégées (faune et flore) et des habitats d'espèces protégées. Des mesures d'évitement, de réduction et de gestion rendent les impacts du projet (défrichage et exploitation) nuls à assez faible. Les mares (batracien), arbres gîtes remarquables (avifaune) et bâtiments (abritant des chiroptères) sont préservés. Des mesures de réduction sont mises en places telles que la création d'habitats alternatifs, un travail saisonnier ou des protocoles de gestion. Il n'est pas prévu de demander de dérogation au titre du L411-2 du code de l'environnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de la carrière entrainera la consommation de 4ha 18a 10ca de bois peuplé de hêtraie nétrophile, chênaie-charmaie de transition, chênaie acidocline à molinie bleue, de pelouses à molinie bleue et des bois et fourrés de tremble.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Injoux-Genissiat est couverte par un Plan Particulier d'Intervention lié au risque de rupture du barrage de Genissiat. Cependant, la carrière n'est pas concernée par ce risque du fait de son altitude par rapport au barrage.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le PPR "Mouvement de terrain, crues torrentielles et ruissellements sur versant" le projet est situé sur une zone identifiées comme étant exposées aux éboulements rocheux, aux glissements de terrains et au crues torrentielles. Une faible surface de l'emprise du projet est aussi considérée comme étant exposée aux risques d'effondrements. Toutefois, l'exploitation de la carrière vise à supprimer le risque de chute de blocs et d'effondrement. La commune d'Injoux-Génissiat est classé en zone sismique faible (1b).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'AP de 2004 autorise un trafic de 70 camions/jour. Le trafic moyen engendré avec les conditions détaillées dans ce formulaire est d'environ 40 camions/jour. Le maximum reste à 70 camions/jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'installation de traitement est la principale source de bruit. De manière ponctuelle, les tirs de mines sont aussi sources de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations générées sont dues aux tirs de mines.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation engendre des émissions de poussière dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellements du site sont intégralement récupérées dans un bassin de rétention avant rejet par surverse en aval du captage du Tilleul.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation engendre une production de stériles inertes non dangereux qui seront utilisés en remblayement.</p> <p>Le défrichement engendre des déchets végétaux qui seront évacués du site.</p> <p>L'occupation des bureaux et des locaux sociaux engendre des déchets ménagers évacués par les filières appropriées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension aura un impact paysager local qui sera supprimé par la remise en état du site qui consiste en un remblayement total et une revégétalisation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation du site de la DREAL Auvergne-Rhone Alpes des autres projets connus en date du 15/09/2017 montre qu'il n'y a pas de projets dans les environs de la carrière.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

-Les mesures d'évitement sont :

-La préservation des stations du Laser de Prusses, des pelouses à Damier de la Succise et des secteurs boisés les plus sensibles (pour l'avifaune et les chiroptères) en orientant l'extension au sud-ouest plutôt que sur les zones aux nord ou au sud de la carrière.

-Les mesures de réduction sont :

- la conservation de mares, l'évitement d'arbres gîtes remarquables et la conservation des bâtiments gîte à chiroptères
 - un choix de saisons adaptées pour le défrichement, la création de boisement en senescence, la mise en place de gîtes à chiroptères, la création de mares, la conservation de friches et une remise en état coordonnée (voir étude écologique ci-jointe).

-Les impacts sur le réseau hydrogéologique ont été étudiés dans le cadre de l'APC du 19 Novembre 2015 qui fixe les prescriptions adaptées à la préservation des captages de la Carrière, du Tilleul et de la Dent.

-Les mesures destinées à réduire les impacts paysagers concernent le remblayage total du site et sa revégétalisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire, le projet d'extension de la carrière engendre des impacts faibles et maîtrisés sur son environnement :

-L'étude écologique démontre que, grâce à des mesures d'évitements et de réductions, l'impact résiduel écologique de la carrière est nul à assez faible.

-Le remblayage total de la carrière apporte une meilleure insertion paysagère du site que la remise en état initialement prévue.

-Les prescriptions de l'APC du 19 Novembre 2015 répondent à la préservation des eaux souterraines.

-L'extension n'apporte pas de changement aux regards de la commodité du voisinage et son impact reste local.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Arrêtés préfectoraux relatifs à la carrière d'Injoux-Genissiat Annexe 7 : Etude écologique 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le, 26/09/2017

Signature

